



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 38142

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre des affaires étrangères sur l'actuelle obligation du visa d'entrée en France qui s'applique aux ressortissants de tous les pays, sauf les pays frontaliers et ceux de la CEE Sans reconnaître les motifs qui ont présidé à cette décision, il lui demande cependant si une évolution de la situation peut être envisagée, notamment et en premier lieu, vis-à-vis des pays scandinaves, la situation actuelle ne semblant pas nécessiter le maintien de mesures particulières à l'égard de leurs ressortissants.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38142

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1210